



Procès-verbal du Conseil Municipal 10 MAI 2022

Nombre de Conseillers : 14

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 06 mai 2022

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, BEFRE Michelle, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs VAN DE VONDELE Laurent, MISSUD Denis, GOUT Stéphane, BRAS José, MAMPRIN Thierry et Mme CARUCHET Virginie

M. VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à M. PELLAUSY Bernard.

M. GOUT Stéphane a donné procuration à Mme TREIL Christine.

Mme TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

20220501 : EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES DE 30 000 EUROS - INVESTISSEMENTS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20220301 - OFFRE DE PRET

Après avoir pris connaissance de la proposition de financement de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'achat d'un terrain à Savènes, la Commune de Savènes contracte auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 30 000 euros d'une durée de 4 ans à un taux fixe de 1.69 %, les échéances seront payées selon une périodicité trimestrielle.

Type d'amortissement : progressif

Frais de dossier : 35 €



Article 2 :

Madame le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- 8 Voix pour
- 2 Voix contre dont Mme SAUZEAU Christelle et M. CHALAGUIER Julien
- 0 abstentions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

20220502 : EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES DE 80 000 EUROS - INVESTISSEMENTS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20220301 - OFFRE DE PRET

Vu la présentation de l'offre de la Caisse d'Epargne,

La commune de Savenes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'emprunt suivant :

Caractéristiques de l'emprunt de la Caisse d'Epargne

Objet : Achat d'un terrain par la commune de Savenes

Montant : 80 000 €

Durée d'amortissement : 20 ans.

Taux d'intérêt révisable : Euro Interbank Offered Rate (Euribor) 3 mois flooré à 0 + marge de 1.40 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0.15 % du montant du prêt

La commune de Savenes s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Savenes s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- 8 Voix pour



- 2 Voix contre dont Mme SAUZEAU Christelle et M. CHALAGUIER Julien
- 0 abstentions

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

20220503 : DM 1 DU BUDGET d'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose aux membres du conseil que les dépenses imprévues (022) de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire.

Dépenses de fonctionnement :

<u>Compte</u>	Désignation	Montant budgétisé	Nouveau Montant budgétisé
611	Sous - traitance générale	500 €	1 100 €
022	Dépenses imprévues (fonct.)	2 500 €	1 900 €

De plus, Madame le Maire expose aux membres du conseil que le SGC de Moissac indique que le compte 1068 comporte une erreur de compte. Il convient donc de prendre une décision modificative, celle-ci propose :

Recettes et Dépenses d'investissements :

<u>Compte</u>	Désignation	Montant budgétisé	Nouveau Montant budgétisé
1068 (Recettes)	Autres réserves	2000 €	0 €
203 (Dépenses)	Frais d'études	21 000 €	19 000 €

Vu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Informations diverses :

1) **Point sur les fouilles terrain de Bellevue**

Après réception des devis relatifs aux fouilles sur la moitié du terrain, une prochaine réunion multipartite est prévue le lundi 16 mai 2022.

2) **Maison partagée**

Une réunion a eu lieu ce même jour entre Age sans Frontières, Mr Le Pape, La mutualité et les membres de la commission.



Cette réunion nous a permis d'obtenir des propositions concrètes et chiffrées concernant l'accompagnement par Age sans Frontières.

Nous attendons le retour de la mutualité sur leur proposition d'accompagnement.

Un prochain conseil municipal sera dédié à ce projet.

3) Contact mairie de Beaupuy

Le maire de Beaupuy nous a informé de la fermeture de l'église de leur village. Il nous demande l'autorisation de faire leurs cérémonies en l'église de Savenès. Autorisation accordée.

4) Augmentation tarif repas CRM

Nous avons été informés par CRM d'une prochaine augmentation de leur tarif qui sera comprise entre 5 et 10%. Le prix du repas facturé aux parents d'élèves sera à déterminer lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance

Signatures

Mme COULON Marie-Christine :

M. PELLAUSY Bernard :

Mme SOULIE Aimée :

Mme BEFRE Michelle :

Mme PEZET Aïcha :

Mme SAUZEAU Christelle :

Mme TREIL Christine :

M. CHALAGUIER Julien :



SAVENÈS